

# DRÔME ARDÈCHE FOOT

*Procès Verbaux*





## Bureau Directeur

### PROCÈS-VERBAL N°5

REUNION DU 10 DECEMBRE 2018

#### Liste des participants à la réunion.

NOM - PRENOM	Présent	Excusé
VALLET JEAN FRANCOIS	x	
FEUGIER STEPHANIE	x	
ARNAUD ROLAND	x	
JULIEN LAURENT	x	
MARON JACQUES	x	
MILHAN ERIC	x	
<b>Assistent</b>		
FAUCUIT SYLVAIN	x (en partie)	
TERRASSE JEAN MARIE	X (en partie)	

#### 1. INFORMATION SUR LES OPERATIONS DU MOIS ECOULE ET DES ACTIONS A VENIR

##### Assemblée générale d'hiver

Un retour est fait sur le déroulement de l'Assemblée Générale d'Hiver du 30 novembre 2018 à LA ROCHE DE GLUN.

En premier lieu, le taux d'absence des clubs très élevé (40 %) interpelle les membres du bureau. Après échanges, visant à essayer de comprendre cette situation, le bureau demande à Roland ARNAUD d'établir une liste des clubs absents par secteur et de demander aux responsables de secteurs de prendre contact avec ces clubs afin de connaître les raisons de leurs absences.

A noter :

- . La bonne organisation et le bon déroulement de la réunion avec un respect des horaires indiqués
- . L'implication du club support de PONT LA ROCHE en amont et tout au long de la soirée.
- . Les récompenses attribuées aux arbitres féminines et à l'équipe futsal féminine de SAINT RAMBERT D'ALBON, mettant en lumière le développement de la féminisation.
- . Les interventions de Didier ANSELME, membre du BELFA, et de Nicolas DUPUY, chef du service des sports du département de l'Ardèche, appréciées de tous.

Concernant les votes :

- . Suppression de la catégorie seniors D6 et mise en place d'une compétition D5 en deux phases approuvée à la majorité.
- . La mise en place de compétitions jeunes U15, U18 et U20 à compter de la saison 2019/2020 approuvée à la majorité.

Concernant ces deux points, Laurent JULIEN est chargé de mettre en place un groupe de travail pour la rédaction des règlements sportifs.

. Election de Dominique D'Agostino dans le cadre de l'élection partielle du comité de direction validée à la majorité.

. Validation du bilan financier 2017/2018 et affectation des résultats approuvés à la majorité.

#### Cérémonie des vœux.

Jean François VALLET rappelle que cette soirée aura lieu le vendredi 04 janvier 2018 à 19 h au siège du district.

Les invitations seront adressées aux membres du district d'ici la fin de la semaine.

Le programme définitif de la soirée reste à déterminer.

#### Opération « Foot de Cœur ».

Un premier bilan satisfaisant est fait sur cette opération nouvelle mis en place en lien avec la Banque Alimentaire Ardèche Drôme en prenant en compte que certains plateaux n'ont pu avoir lieu compte tenu des conditions climatiques.

En interne, ce sont environ 250 kilos de denrées récoltées qui seront officiellement remise à Jean Pierre SERAFINI, président de la Banque Alimentaire Ardèche Drôme, le lundi 17 décembre 2018 avant la réunion du comité de direction.

Les membres du bureau remercient l'ensemble des clubs, des licenciés, des membres du district ayant participé à cette action solidaire.

#### Finalisation Assemblée Générale d'Hiver LAuraFoot

Roland ARNAUD donne les dernières informations en lien avec cette assemblée. Il indique qu'il transmettra à l'ensemble des participants le dossier complet.

## 2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

#### Remise médailles d'argent de la Jeunesse et des sports.

Jean François VALLET, informe les membres, de l'attribution de la médaille d'argent de la Jeunesse et des sports, lors d'une soirée organisée à la préfecture de la Drôme, à :

- André GALLICE, membre du District.
- Martine MOMBARD, secrétaire du club de MOURS ST EUSEBE.
- Jean Claude VINCENT, membre de la LAuRAFoot.

Les membres du bureau adressent leurs félicitations aux heureux récipiendaires.

#### Manifestations à venir :

- Samedi 15 décembre 2018, remise du label jeune au FC HERMITAGE.
- Mercredi 19 décembre 2018, remise du label club jeune au FC HAUTERIVES GRAND SERRE

### Analyse financière suite décision arrêt Vacances Foot :

Une présentation est faite visant à comparer financièrement les résultats financiers de juillet 2018 par rapport à juillet 2017, en lien avec la décision avec la décision d'arrêter l'activité « Vacances Foot » cet été.

Après échanges de vues, cette présentation sera complétée pour validation par les membres du bureau, avant d'être transmise par Stéphanie FEOUGIER aux membres du CSE.

### 3. RESSOURCES HUMAINES

#### Retour sur dernière réunion CSE :

Stéphanie FEOUGIER informe les membres de la dernière réunion CSE, elle s'exprime sa grande satisfaction sur la bonne tenue de cette réunion et des échanges constructifs ayant eu lieu à cette occasion.

A la suite de cette réunion, elle fait part de la demande des représentants du CSE d'avoir l'autorisation d'organiser un repas de Noël entre salariés le vendredi 21 décembre à midi.

Les membres du bureau valide la demande, le coût du repas sera pris en charge par l'employeur.

#### Validation des demandes de formations.

Stéphanie FEOUGIER informe les membres des différentes demandes de formations sollicitées par les salariés dans le cadre de la mise en place du plan de formation 2019.

Elle rappelle que l'organisation actuelle dans le suivi des dossiers par Elodie permet au district d'obtenir des cofinancements importants de la part d'UNIFORMATION.

Après détails des différentes demandes, les membres du bureau valident les formations suivantes :

- Thomas FONTANILLS : Formation PSYCHOLOGIE DU SPORT ET PRÉPARATION MENTALE à distance - Trans-faire
- Julien AYGLON : Formation FORMATION CFPA (PRÉPARATEUR ATHLÉTIQUE) - LAuRAFoot
- Thibault FOURNEL : Formation ADOBE PREMIÈRE PRO INITIATION + APPROFONDISSEMENT - Dawan Lyon
- Elodie MASSELOT : VAE LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT - Université de Grenoble

#### Proposition d'organisation et points salariés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaines réunions :

Bureau directeur : le 25 janvier 2019 à 19h.

Comité de direction : le 04 février 2019 à 19h.



## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 8

REUNION DU 11 et 18/12/2018

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

*Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### RAPPEL

**Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**

***Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.***

### Courrier reçu

Lettre du club de l'Olympique Rhodia concernant le match opposant Hostun à l'Olympique de Rhodia, Seniors D3 du 09/12/2018

### Additif au dossier n° 16, PV n° Du 27/11/2018

**Match n° 20523820, ES Beaumonteleger 1 / Croix du Fraysse US1, Seniors D3, poule B du 21/10/2018**

#### IL est écrit :

Beaumonteleger 1 : - (moins) 1 point – 0 but

#### Il Faut :

Beaumonteleger 1 : - (moins) 2 point – 0 but

L'éducateur ALLOUCHE Abdeslem, licence n° 2500559928, est suspendu de 6 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'effet le 24/12/2018 (Article 132 des Règlements Sportifs du District D/A).

### Dossier n°24

**Match n° 20527314, Sauzet FC 1 / FC Baume Montsegur 1, Seniors D 4, poule E du 02/12/2018**

Réclamation d'après match posée par le capitaine du FC Sauzet sur le joueur du FC Baume Montsegur CLERC Jimmy licence n° 250868623 susceptible d'être suspendu.

Après vérification du fichier sur Footclubs, le joueur CLERC Jimmy licence n° 250868623 était suspendu suite à 3 avertissements avec prise d'effet le 26/11/2018.

Considérant que l'équipe du FC Baume Montsegur n'a pas eu de rencontre officielle depuis le 26/11/2018.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence.

Considérant que face à cette situation, la commission des Règlements agissant par voie d'évocation et conformément à l'article 99.2 et 123 des Règlements Sportifs du District donne match perdu à l'équipe du FC Baume Montségur pour en reporter le gain à l'équipe du FC Sauzet.

Sauzet FC1 : 3 points / 2 buts

FC Baume Montsegur : - 2 points / 0 but

Le Joueur CLERC Jimmy licence n° 250868623 est suspendu d'un match ferme avec prise d'effet le 24/12/2018.

L'éducatrice LEPORI Jessica, licence N° 2548592551 est suspendu de 6 matchs fermes de toutes fonctions officielles avec date d'effet au 24/12/2018 conformément à l'article 32 des Règlements Sportifs du DDA.

Le club du FC Baume Montségur est amendé de 207,90 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et de 36,40 € pour frais de dossier.

## Dossier n°25

### Match n° 20523840, Hostun 1 / SC Romans 1, Seniors D3, poule B du 25/11/2018

Evocation du club de Hostun sur le joueur de SC Romans ZEROUALI Oualid, licence n° 2568634637 susceptible d'être en état de suspension.

La commission a pris connaissance de l'évocation du club de Hostun, formulée par courriel 28/11/2018

Considérant que cette évocation a été communiquée le 06/12/2018 au club de Romans SC lequel n'a pas répondu au questionnement de la commission.

Considérant que le joueur ZEROUALI Oualid licence n° 2568634637 du club de Romans SC a été sanctionnée par la commission de discipline de la ligue à **10 matchs fermes** avec date d'effet le 14/05/2018.

Considérant que depuis la suspension le joueur ZEROUALI Oualid licence n° 2568634637 a purgé uniquement 9 matchs

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence.

Pour ce motif et en application des articles 99.2 et 123 des Règlements Sportif du District D/A, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Romans SC pour en reporter le gain à l'équipe Hostun 1.

Hostun 1 : 3 points / 3 buts

Romans SC: - (moins) 2 points / 0 but

Le joueur ZEROUALI Oualid licence n° 2568634637, est suspendu d'un match ferme avec prise d'effet au 24/12/2018

L'éducateur MHABER, licence n° 2543930777 est suspendu de 6 matchs fermes de toutes fonctions officielles avec d'effet au 24/12/2018 conformément à l'art 132 des Règlements sportifs du DDA.

Le club de Romans SC est amendé de 207,90 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et de 36,40 € pour frais de dossier.

## **Dossier n°26**

### **Match n° 20524481, Diois FC 1/ Baix US 1, Seniors D4, poule D du 21/10/2018**

Réclamation d'après match posée par le capitaine de Baix dite recevable concernant le joueur de Diois FC 1 DJELLOULI Zouhir, licence n° 2546900381 pour avoir participé à 2 rencontres dans la même journée.

1<sup>er</sup> match : Diois FC 2 / Montvendre 2

2<sup>ème</sup> match : Diois FC 1 / Baix US 1

Après vérification des feuilles de match Diois FC 2 / Montvendre 2 et du match Diois FC 1 / Baix US 1 Le joueur DJELLOULI Zouhir, licence n° 2546900381 ne figure pas sur la feuille du premier match Diois FC 2 / Montvendre 2

Le rapport de l'arbitre du deuxième match Diois FC 1 / Baix US1 en date du 21/10/2018 relate avoir bien identifié ce joueur de sa participation au match Diois FC 2 / Montvendre 2

### **Audition du 06/12/2018**

Après le rappel des faits, ont été entendu :

#### **Pour le club Diois FC :**

Monsieur GUEGNARD Pierre, licence n°254764736 Président

Monsieur BOURGOIN Thibault, licence n° 254598740, Joueur n°9

Monsieur GOTTI Joel, licence n° 259006532, Dirigeant

#### **Pour le club Baix US :**

Monsieur COURTIAL Michael, licence n° 2543583526, co-Président

Monsieur TRICNAUX Grégory, licence n° 2528708876, Educateur

Monsieur PERRIN Emmanuel, licence n° 2578626532

#### **Arbitre du match Diois FC 1 / Baix US 1 :**

Monsieur GOMES David

Attendu que les 3 parties confirment que le joueur DJELLOULI Zouhir a bien participé aux 2 matchs cités.

Attendu que Messieurs BOURGOIN Thibault et GOTTI Joël indiquent avoir demandé à l'arbitre si le joueur pouvait jouer le match Die / Baix bien que son nom apparaisse sur la FMI du match Die / Montvendre et que l'arbitre a effacé le nom du joueur DJELLOULI Zouhir de la FMI.

Attendu que Monsieur GOMES Joël, arbitre de la rencontre maintient qu'il n'a aucun cas effacé le nom du joueur DJELLOULI Zouhir de la FMI.

Attendu que Monsieur TRICNAUX Grégory indique que Monsieur BOURGOIN Thibault joueur de Die est entré dans le vestiaire de l'arbitre alors qu'il inscrivait la réserve d'après match et lui a proféré des propos injurieux.

Attendu que Monsieur GOMES David a entendu ces propos injurieux alors qu'il était sous la douche. Ces propos figurant déjà sur son rapport du 21/10/2018.

**Considérant que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F, pour l'appréciation des faits, les déclarations d'un arbitre, d'un délégué ou tout autre personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.**

En conséquence, vu l'article 41 bis des Règlements Sportifs du District et 151 des RG de la FFF, la commission des règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe du Diois FC 1 pour la participation du joueur DJELLOULI Zouhir, licence n° 2546900381 à plus d'une rencontre officielle le même jour.

Diois FC 1 : - 1 point / 0 but

Baix US 1 : 0 point / 1 but

Dossier transmis à la commission de discipline pour les propos injurieux proférés par Monsieur BOURGOIN Thibault, licence n° 254598740 à l'encontre de l'éducateur de Baix US

Le club Diois FC sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier et de 41,60 € pour frais administratifs liés à l'audition.

## **Dossier n°27**

**Match n° 20527318, Montélimar US 3 / FC Rohegudien 1 / Seniors D4, poule E du 09/12/2018**

Réclamation d'après match posée par le club de Montélimar dite recevable concernant la qualification et la participation du joueur du club de Rohegude Domas Mathieu licence n° 1415314295 susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre citée en référence

Après étude du dossier des sanctions sur footclubs, il ressort que le joueur Mathieu licence n° 1415314295 n'était pas en état de suspension lors de la rencontre citée en référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club Montélimar US sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier

#### **Dossier n°28**

**Match n°20524384, St Paul Joyeuse 1 / La Croix du Fraysse US 2, Seniors D4, poule C du 16/12/2018.**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de La Croix du Fraysse dite recevable concernant la qualification et la participation du joueur ROCCO Romain, licence n° 2543192076 pour le motif suivant : la licence du joueur a été enregistrée moins de 4 jours francs avant la rencontre.

Après vérification du fichier de la ligue il ressort que la licence du joueur ROCCO Romain, licence n° 2543192076 a été enregistrée le 17/12/2018 et qualifiée le 22/12/2018.

En conséquence ce joueur ne pouvait pas participer au match cité en référence.

La commission donne match perdu à l'équipe de St Paul Joyeuse au profit de l'équipe de La Croix du Fraysse.

St Paul Joyeuse S1 : - (moins) 1 point / 0 but

La Croix du Fraysse US2 : 3 points / 0 but

Le compte du club de St Paul Joyeuse sera débité de 36,40€ pour frais de dossier.

#### **Dossier n°29**

**Match n° 20821280, Savasse RC 2 / Livron JS 2, Seniors D6, poule E du 16/12/2018**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Livron JS 2 dite recevable concernant la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Savasse pour le motif suivant :

*« Des joueurs de l'équipe de Savasse sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour. »*

Après contrôle de la feuille de match Savasse RC 1 / Sauzet FC 1, Seniors D4, poule E du 09/12/2018, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre citée en référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Livron JS sera débité de 36,40€ pour frais de dossier.

#### **Dossier n°30**

**Match n° 20525436, Chabrillan 1 / La Valdaine 3, Seniors D5, poule F du 09/12/2018**

Réserve d'avant match posée par le capitaine Chabrillan1 dite recevable concernant la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de La Valdaine 3 pour le motif suivant :

*« Des joueurs de l'équipe de La Valdaine sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ».*

- Après vérification de la feuille de match La Valdaine FC 2 / FC 540 1, seniors D3 poule D du 08/12/2018, il ressort qu'aucun joueur n'a participé au match cité en référence.
- Après vérification de la feuille de match Bord de Saone FC 1 / La Valdaine FC 1, Seniors R2, poule D du 01/12/2018 il ressort qu'aucun joueur n'a participé au match cité en référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Chabrillan sera débité de 36,40€ pour frais de dossier.

Laurent JULIEN Gérard GIRY



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°22

REUNION du 13 et 17 décembre 2018

**Président :** Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

**Présents :** Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. DELORME Bernard.

[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DES CLUBS :

**FORMATION FMI :** les formations prévues les 18, 19 et 20 décembre sont reporté en janvier.

### COURRIERS RECUS :

US PONT LA ROCHE et US LUSSAS : désidérata D6 2ème phase lu et note

### D1 ET D2 et planning des rencontres

**Responsable:**

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

### D3 ET D4 et référent FMI

**Responsable:**

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

Le club de ROMANS SC n'est pas à jour du paiement du relevé n° 01 au 20/11/2018. En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements leur inflige un retrait de 4 points au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

### D5

**Responsable :**

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

### D6

**Responsable :**

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

Le club de FC MAHORAIS DROME ARDECHE n'est pas à jour du paiement du relevé n° 01 au 20/11/2018. En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements leur inflige un retrait de 4 points au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

### COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

**Responsable:** Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

DROME PROVENCE – BERG HELVIE 2 du 23/12/18 reporté au 13/01/19

## FOOT DIVERSIFIE

### Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

AS PORTUGAISE VALENCE jouera dès à présent ses matchs le jeudi à 20h00 au stade de Briffaud.

## VETERANS :

### Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

### **RAPPEL : Les feuilles de match papier sont à envoyer par courrier postal à l'adresse du District**

La transmission des FMI doit être effectuée avant les lundi midi.

En cas de feuilles de match papier celle –ci doivent être envoyée par courrier postal à l'adresse du District et non pas par mail à : [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

Trop de feuille de match sont encore trop incomplète, (manque numéro de match)

De plus 10 joueurs au maximum doivent figurer sur la feuille de match.

Les clubs ne respectant ces réglementations seront amendés.

## FUTSAL :

### Responsable :

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

Courrier de PONT LA ROCHE informant de la fermeture du gymnase de LA ROCHE DE GLUN. Le club recherche une solution afin de continuer à faire jouer ses 2 équipes.

Suite à la décision de la commission de discipline décidant de suspendre à titre conservatoire le club de l'ACSF ANNONAY, le match ASCF ANNONAY – ENTENTE NORD DROME du 3/12/2018 est annulé.



## Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 16

REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

### FUTSAL

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**Le trophée futsal Jean Pierre VAUX se déroulera le dimanche 20 janvier 2019 à Privas.**

**Merci au club de Centre Ardèche et à la ville de Privas de nous accueillir pour cette compétition.**

**A ce jour, seulement 10 équipes inscrites et nous en resterons là. Nous allons donc faire un seul tournoi qui débutera à 11h. Convocation des équipes pour 10h. Petite restauration et buvette sur place.**

**Au terme du tournoi, le gagnant sera qualifié pour la finale régionale.**

Clubs inscrits à ce jour :

RHONE CRUSSOL 1, EYRIEUX EMBROYE 1, MONTMIRAL ST PAUL, VERNOUX, PRATIQUE AOUSTOISE,

RHONE CRUSSOL 2, EYRIEUX EMBROYE 2, VALLEE DU JABRON, VESSEAUX et CENTRE ARDECHE.

### CHAMPIONNAT à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Pour la phase 2, les 3 premières équipes au classement de chaque poule accèdent au niveau supérieure Excellence.

### CHAMPIONNAT à 8

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Pour la phase 2, les 3 premières équipes au classement de chaque poule accèdent au niveau supérieure Excellence.

**Pour les nouvelles inscriptions pour la phase 2, la date limite est le 12 janvier 2019**

## **COUPES FEMININES DROME ARDECHE CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY**

### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

La coupe CAMOU WOLF débute le 26 janvier 2019 (premier tour) et concerne la pratique à 11 uniquement. Toujours le même principe de 2 coupes : La CAMOU WOLF et la DESCHER TARDY. A l'issue de premier tour de la CAMOU WOLF ainsi qu'à l'issue du tour de cadrage (pas au-delà), les clubs battus sont reversés en DRESHER TARDY (premier tour le 03 mars 2019)

Tous les clubs pratiquant à 11 sont automatiquement engagés.

Il est possible pour les clubs à 8 de faire une entente avec un autre club à 8 seulement pour la coupe.

### **DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : le 12 janvier 2019**

## **CATEGORIE U15 FEMININES à 8**

### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## **CATEGORIE U18 FEMININES à 8**

### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [compétitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



# Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 22

REUNION DU 14/12/18

**Présents :** Robert ASTIER, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS

**La Commission des Jeunes vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année**

## TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Autorisations de tournois accordées :

EYRIEUX EMBROYE

U 7 le 13/04/19

U 9 le 27/04/19

U 13 le 15/06/19

U 11 le 16/06/19

RHONE CRUSSOL( futsal)

U 13 F, U 15 F le 16/02/18

CROIX DU FRAYSSE ( futsal)

U 9 le 22/02/19

U 11 le 23/02/19

U 13 le 24/02/19

CROIX DU FRAYSSE

U 11, U 13 le 01/05/19

MONTELIER

U 9, U 11, U 13, U 15 le 08/05/19

CHABEUIL

U 11, U 13 le 08/06/19

U 9, U 15 le 09/06/19

## CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f)

## Rappel

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés

## Un contrôle du nombre de licences est effectué

L'horaire officiel des plateaux est samedi à 10h 30 pour les U 7, samedi à 14h 00 pour les U 9

Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin pour les U 9 ou le samedi après midi pour les U 7.

Dans ce cas, le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

## Préparation 2<sup>ème</sup> phase

Pour préparer la 2<sup>ème</sup> phase pouvez vous envoyer par mail à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) vos desideratas **pour le 06/01/19 dernier délai** (changement du nombre d'équipes, changement de poule ....)

## CATEGORIE U11

### Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

**Courrier reçu:** AS VALLEE DU DOUX, AS SUD ARDECHE, RC SAVASSE, US PORTES HAUTES CEVENNES, FC GOUBETOIS, VALLIS AUREA FOOT, US PONT LA ROCHE, AS CORNAS, FC ANNONAY.

**Préparation 2<sup>e</sup> Phase :** Nous enregistrons dès maintenant les desiderata des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 02 Février 2019. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le **21 Décembre 2018**, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Désiderata reçus : ASL GENISSIEUX ; HOSTUN ESP ; FC SALAISE ; AS VEORE MONTAISON ; RC MAUVES ; FC GOUBETOIS ; US PONT LA ROCHE ; OS VALLEE OUVÈZE ; ES NORD DROME ; CO DONZERE ; US PEYRINS.

## Calendrier:

La journée du 11 Mai 2019 est reportée au 18 Mai 2019.

**Feuille de matchs :** Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du **non déroulement** d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

**Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.**

**RAPPEL IMPORTANT :**

***Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.***

**Feuilles de matchs manquantes du 08/12/2018, à retourner au District dans les plus brefs délais (Applications dispositions administratives annuaire District, page 88 : 15,70€):**

Promotion :

Poule C: VALENCE OL 2.

Poule D: VALLEE OUYEZE OS.

Espoirs :

Poule A: CHAVANAY.

Poule B: ST ROMAIN DE SURIEU ; FC RAMBERTOIS.

Poule D: PONT LA ROCHE.

Poule E: ST AGREVE.

Poule F: BG PEAGE 2.

Poule G: PORTES VALENCE FC 2.

Poule H: LIVRON JS.

Poule J: ST JUST ST MARCEL.

Bourgeons :

Poule A: BOULIEU ANNONAY 2; CHAVANAY 3.

Poule B: US CLONAS2 VALLONS ; CHANAS FC.

Poule D: FC RAMBERTOIS 2.

Poule E: CHATO9 ISERE 2.

Poule G: HERMITAGE FC 3.

Poule H: ST MARCEL VALENCE 3.

Poule J: VEORE-MONTOISON 2.

Poule M: SAUZET FC.

Poule N: DROME PROVENCE 2.

Poule P: GJ BAS VIVARRAIS 2

**Rassemblements féminins :**

Suite à différents échanges avec les clubs ci-dessous :

AS CORNAS

OLYMPIQUE VALENCE

MONTMEYRAN

GROUPEMENT ROUSSILLON

FC EYRIEUX EMBROYE,

Et afin de promouvoir le football féminin chez les plus jeunes, un programme de rassemblements d'équipes exclusivement pour les joueuses nées en 2010-2009-2008-2007 est en construction:

Les dates suivantes sont retenues pour l'organisation de plateaux U11F :

*10 Novembre 2018, 01 Décembre 2018, 15 Décembre 2018, 19 Janvier 2019 et 26 Janvier 2019.*

Les lieux de ces plateaux sont en cours de détermination.

Les clubs disposant d'une ou plusieurs équipes U11 féminines souhaitant intégrer la formule prendront contact avec le responsable de la catégorie U11 de la Commission des Jeunes du District (coordonnées en entête).

#### **Prochain Rendez-vous U11 :**

2é Phase : Samedi 02 Février 2019.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

#### CATEGORIE U13

##### Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### **Rappel**

Les clubs doivent **obligatoirement** enregistrer les résultats des matchs pour le lundi midi

#### **Matchs en retard**

Les clubs doivent se mettre d'accord pour trouver une date et en informer la Commission de Jeunes  
Les matchs devront tous être joués **pour le 06/02/2019**

#### **Coupe FESTIVAL**

Les plateaux de coupe qui n'ont pas eu lieu le 01/12/19 devront impréaativement se jouer pour le **06/01/19.**

Les clubs recevant devrontcc ontacter les autres équipes du plateau , se mettre d'accord sur une date et prévenir la Commission des Junes de la date retenue.

*Plaeau 6 le 05/01/19 à DAVEZIEUX*

*Plateau 8 le 22/12/18 à CROIX DU FRAYSSE*

*Plateau 11 le 22/12/18 à GENISSIEUX*

*Plateau 12 le 22/12/18 à SAINT JEAN DE MUZOLS*

*Plateau 20 le 22/12/18 à JS LIVRON*

***Le tour de cadrage est maintenu au 19/01/19***

#### CATEGORIE U15

##### Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Matchs en retard en championnat**

Les matchs non joués à cause d'arrêtés municipaux ont été reprogrammés par la Commission des Jeunes  
Veuillez consulter le site du District ou footclubs

Pour toutes modifications pensez à respecter le délai des 12 jours

### **Coupes QUINTIN et PESTRE**

Le tour de coupe prévu le 12/01/19 est reporté au 02/03/2019

Les matchs de coupe non joués le 01/12/18 sont reprogrammés par la Commission des Jeunes et devront **obligatoirement** se jouer aux dates fixées.

Veuillez consulter le site du District ou footclubs

### CATEGORIE U15 à 8

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Matchs en retard**

Tous les matchs devront se jouer avant le 19/01/19

Pensez de prévenir la Commission des Jeunes par mail ou par footclubs de la nouvelle date choisie.

### **Préparation 2<sup>ème</sup> phase**

Tous les équipes engagées dans le championnat à 8 doivent confirmer leur inscription pour la 2<sup>ème</sup> phase pour le 15 janvier dernier délai par mail

Mours 3 se retire de ce championnat et intègre le championnat U 15 D4 à 11

### CATEGORIE U15 FEMININES à 8

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Matchs en retard**

Tous les matchs devront se jouer avant le 19/01/19

Pensez de prévenir la Commission des Jeunes par mail ou par footclubs de la nouvelle date choisie.

### **Préparation 2<sup>ème</sup> phase**

Toutes les équipes doivent confirmer leur inscription pour la 2<sup>ème</sup> phase par mail avant le 15/01/19

### **Futsal**

Des plateaux futsal sont prévus les 26 ou 27/01/19

*Toutes les équipes seront convoquées*

### CATEGORIE U18 FEMININES à 8

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Matches en retard**

Tous les matchs devront se jouer avant le 19/01/19

Pensez de prévenir la Commission des Jeunes par mail ou par footclubs de la nouvelle date choisie.

### **Préparation 2<sup>ème</sup> phase**

Toutes les équipes doivent confirmer leur inscription pour la 2<sup>ème</sup> phase avant le 15/01/19

Pensez de prévenir la Commission des Jeunes par mail ou par footclubs de la nouvelle date choisie.

### **Futsal**

Un plateau futsal est prévu les 26 ou 27/01/19

Toutes les équipes seront convoquées

### **CATEGORIE U17**

#### Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Matches en retard**

Les matchs non joués à cause d'arrêtés municipaux ont été reprogrammés par la Commission des Jeunes  
Veuillez consulter le site du District ou footclubs

Pour toutes modifications pensez à respecter le délai des 12 jours

### **Coupe VIVIER BOUDRIER**

Le tour de coupe (cadrage) prévu le 13/01/19 est reporté au 03/03/2019

Les matchs de coupe non joués le 02/12/18 sont reprogrammés par la Commission des Jeunes et devront **obligatoirement** se jouer aux dates fixées sous peine de matchs perdus aux équipes.

Veuillez consulter le site du District ou footclubs

### **CATEGORIE U19**

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Matches en retard**

Les matchs non joués à cause d'arrêtés municipaux ont été reprogrammés par la Commission des Jeunes  
Veuillez consulter le site du District ou footclubs

Pour toutes modifications pensez à respecter le délai des 12 jours

### **Coupe Georges ETIENNE**

Le tour de cadrage de la coupe Georges ETIENNE aura lieu le 24/02/19

### **FUTSAL**

#### Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.**

**Courriers reçus :** GS HAUTERIVES GRAND SERRE.

**Convocations :**

Les convocations pour les plateaux des 5, 6, 12 et 13 Janvier 2019 figurent dans les agendas en ligne des clubs.

Les compositions des poules sont présentes sur le site internet du District en Rubrique Documents / Documents Futsal.

**Prochains Rendez vous :**

U15 : 05 et 06 Janvier 2019,

U17 : 05 et 06 Janvier (Uniquement Niveau 2),

U13 : 12 et 13 Janvier 2019,

U15F : Report de la journée prévue les 19 ou 20 Janvier 2019, aux 26 ou 27 Janvier 2019.

U18F : Report de la journée prévue les 19 ou 20 Janvier 2019, aux 26 ou 27 Janvier 2019.



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 21

#### VOEUX DE FIN D'ANNEE 2018

En cette période de fêtes, Le Président, le Bureau ainsi que tous les Membres de la CDA, vous adressent tous leurs meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année.

#### ATTENTION MATCHS REPORTES EN JANVIER 2019

Beaucoup de rencontres (jeunes et adultes) ont été reportées ces dernières semaines suite aux intempéries au mois de **JANVIER 2019**, aussi nous vous recommandons d'être vigilant et de vérifier vos désignations sur votre compte MyFFF.

#### PRESENCE DES EDUCATEURS

##### **Rappel aux arbitres Jeunes et adultes**

**La vérification de la présence des éducateurs est obligatoire dans les catégories suivantes :**

**U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2**

Merci de bien le noter dans la FMI dans la rubrique règlements locaux.

Des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera faite.

#### COURRIERS DES ARBITRES

- SEDDOUGHI Fouad : Erreur sur FMI, lu et noté
- VALES Sylvain : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CABRITA Jean-Jérôme : Excuse d'absence formation D4 + absence à une rencontre, lu et noté
- EYRAUT Fabrice : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- MATHE ROUSSEL Jean-Luc : Excuse d'absence formation D 4, lu et noté
- MOUTON Florian : Indisponibilité du 15 et 16/12/2018, lu et noté
- PERDRIOLE Raphaël : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- DOS SANTOS Manuëlla : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- AKOUMI Brahim : Pas de rencontre le 16/12/2018, arrêté Municipal de ST Paul les 3 Chtx, lu et noté
- DIF Ouadeh : Indisponibilités Janvier 2019, lu et noté
- MICHEL Sébastien : Exclusion assistant bénévole, lu et noté
- VIALATTE Francis : Excuse d'absence à une rencontre, lu et noté, prompt rétablissement
- BINAUD Laurent : Terrain impraticable D 4, lu et noté
- RODRIGUES DE OLIVEIRA Joao : Note de frais, lu et noté
- DOMINGOS DE FARIA Elder : Terrain impraticable D 4, lu et noté
- FARIA CARVALHO MARTINS Bruno : Changement d'adresse, lu et noté
- FARIA CARVALHO MARTINS Bruno : Dépôt de réserve technique D 4, lu et noté

#### COURRIERS COMMISSION DES ARBITRES

Il est rappelé à tous les arbitres, que toute correspondance concernant la Commission Départementale des Arbitres, (Certificat médical, Absences, Changement d'adresse, Rapports, Réserve technique, etc.....) doit être envoyé **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous et nullement ailleurs : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

## COMPTE MyFFF

### Rappel à tous les arbitres (jeunes & adultes)

Vous devez impérativement consulter votre compte MyFFF tout au long de la saison y compris pendant les vacances dans la rubrique « Désignations ».

La CA constate beaucoup trop d'absences d'arbitres.

Elle vous rappelle aussi que s'il y a très peu de rencontres un week-end (vacances scolaires, fêtes nationales ou religieuses), vous devez vous mettre indisponible si vous ne voulez pas être désignable, elle sera intransigeante à toute absence non justifiée et appliquera le règlement intérieur.

## PV « ARBITRAGE » ET SITE DU DISTRICT

### A TOUS LES ARBITRES (Jeunes et adultes)

Vous devez **impérativement** consulter toutes les semaines, à partir du mardi soir, le **Procès Verbal** « **ARBITRAGE** », car des informations peuvent vous concerner, et toutes les fins de semaine, de consulter le **Site du District**, pour être informé des directives de dernière minute, telles que rencontres reportées ou annulées, changement d'horaires, minute de silence, etc.....

## INFORMATION SUR DE LA FMI

La CDA constate trop de lacunes lors de la saisie de la FMI (score inversé, remplaçants non notés, inversement des sanctions administratives, aussi elle vous demande, qu'à la fin de la rencontre, la présence obligatoire des deux capitaines pour vérifier et signer celle-ci, de plus trop souvent, la clôture des rencontres n'est pas effectuée).

Elle vous rappelle donc, qu'il faut impérativement clôturer la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Soyez plus vigilants, car des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

Petite astuce pour ceux qui ont encore du mal à maîtriser la tablette (FMI)

Allez sur le site du District et cliquez sur la loupe en haut à droite et tapez « FMI » et entrée

Cliquez sur « 2 VIDEOS » puis cliquez sur la case verte de « **FMI nouveautés 3.4** »

Allez jusqu'à à la 24'55" ou se reporter au paragraphe ci-dessous.

## FORMATION DE LA FMI

Suite à un très grand nombre de problème avec la FMI, le District (M Sylvain FAUCUIT) organise une formation sur celle-ci.

Tous ceux qui souhaitent se former ou se recycler, trois dates sont programmées :

- mardi 18 décembre à 19 h
- mercredi 19 décembre à 19 h
- jeudi 20 décembre à 19 h

Les inscriptions se feront via le site internet du District, l'article sera mis en ligne à compter du lundi 03 décembre.

## INFORMATION NOTE DE FRAIS

Il est rappelé aux arbitres (jeunes & adultes) que seule la nouvelle note de frais (à télécharger sur le site du district « **Documents Arbitrage** ») fait foi pour pouvoir être indemnisé.

Il vous est aussi rappelé que si vous n'êtes pas en possession de celle-ci lors de votre rencontre, il est inutile de réclamer votre indemnité auprès du club..... Dès votre retour, Envoyez la, le plus rapidement possible par mail, à la commission des arbitres : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Celle-ci se chargera de faire le nécessaire.

## INFORMATION INDISPONIBILITES

**RAPPEL** : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

## FOOT DIVERSIFIE

**RAPPEL** : Le contrôle des licences est OBLIGATOIRE contre pour toutes les autres rencontres du District.

## INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

**ATTENTION** : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous : [discipline@drome-ardeche.fff.fr](mailto:discipline@drome-ardeche.fff.fr)  
Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser.

## INFORMATION SUR RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Lorsque vous faites un rapport disciplinaire pour un CARTON ROUGE, suite à un tacle irrégulier qui a entraîné une blessure de l'adversaire, il vous est demandé de bien préciser sur le dit rapport, si le joueur blessé est sorti du terrain sans avoir repris le jeu par la suite.

Ceci est très important pour la Commission de Discipline.

## COURRIERS DES CLUBS

- FC Chabeuil : Absence non excusée de l'arbitre en U15 du 08/12/2018, lu et noté
- FR Allan : Rapport, lu et noté
- Rhodia Péage : Deux inscriptions formation d'arbitre adulte, lu et noté
- FC Rhône Vallée : Absence non excusée de l'arbitre en U17 D3 DU 16/12/2018, lu et noté
- Vallis Auréa Foot : Absence non excusée de l'arbitre en U15 D4 DU 15/12/2018, lu et noté

## COURRIERS DES MAIRES

- Vallon Pont d'Arc : Arrêté Municipal, lu et noté

## INTEMPERIES

### **RAPPEL AUX CLUBS**

Lorsque que vous avez un Arrêté Municipal, il est impératif, outre que d'avertir le club adverse, d'informer par tous les moyens, les officiels :

Le ou les **Arbitres**, le **Délégué officiel** et le **Tuteur (Observateur principal)** ainsi que la Commission des Arbitres afin d'éviter tout déplacement inutile, car tout déplacement vous sera facturé.

### Petit conseil aux arbitres

Si vous n'avez rien reçu, par précaution appelez le club local avant votre départ pour vous assurer qu'il n'y a pas d'arrêté municipal, cela vous évitera de vous déplacer pour rien.

## FORMATION ELITE

Suite aux différentes candidatures reçues par la CDA, une soirée de présentation de la nouvelle formation Ligue a été programmée le vendredi 28 septembre 2018 au siège du District Drôme-Ardèche de Football. Suite à cette soirée, tous les arbitres mentionnés dans la liste ci-dessous ont été intégrés dans la catégorie « ESPOIRS ».

De ce fait, la CDA se réserve le droit de désigner prioritairement les arbitres concernés sur différentes rencontres (arbitrage à 3) tout au long de cette saison sportive.

### Arbitres retenus :

#### **Jeunes**

ALBERT Fanny  
MOUSSIERE Tim  
PROVO Kylian  
ROUDIL Jean Bernard  
ROUX Jason  
RUIZ Josselin

#### **Adultes**

DAUX Jessy  
DE JESUS SOUSA José Nivaldo  
DOREE Bruno  
FALAISE Mathias  
NOEL Thierry  
ZERGUIT Mohamed

### Le planning de formation

- Samedi 22 décembre 2018 (siège du DDA à 9h00)

Une dernière séance de formation sera programmée au cours de la semaine 2 (lundi 7 au vendredi 11 janvier 2019) étant précisé que l'examen de Ligue (stage N°1) est programmé le samedi 12 janvier 2019.

***Cet avis tient lieu de convocation.***

## LE FOOTBALL ET SES REGLES EDITION 2019

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2019 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante :

[roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).

## ANNUAIRE DU DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que l'annuaire du District Drôme-Ardèche pour la saison 2018/2019 vient d'être édité.

Pour l'obtenir, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre club d'appartenance.

Concernant les arbitres indépendants, l'annuaire sera envoyé directement aux intéressés.

### DESIGNATIONS ARBITRES et DELEGUES - Plateaux FUTSAL des 12 & 13/01/2019

U13 – 2ème journée des 12 et 13/01/2019 – rev : 00

Samedi 12/01/2019 – MATIN (Présence 8h45) - U13					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 (Responsable)	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
LE GRAND SERRE	YANIK Nazmi	YESILTEPE Dursun	PENSATO Roméo	DELORME Bernard	U13 niveau 1 Poule B
BOURG ST ANDEOL	EL HARRACHE Kamal	HATTACH Imad	NOUACH Zakariya		U13 niveau 1 Poule E

Samedi 12/01/2019 – APRES MIDI (Présence 13h30) - U13					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 (Responsable)	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
LE GRAND SERRE	YANIK Nazmi	YESILTEPE Dursun	PENSATO Roméo	DELORME Bernard	U13 niveau 2 Poule H
BOURG ST ANDEOL	EL HARRACHE Kamal	HATTACH Imad	NOUACH Zakariya		U13 niveau 2 Poule K

Dimanche 13/01/2019 – MATIN (Présence 8h45) - U13					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 (Responsable)	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
CHATEAUNEUF DE GALAURE (gymnase terrain foot)	BENDJEDDA Hakim	WEBER Stéphane	MILHES Nicolas		U13 niveau 2 Poule G
ST JEAN DE MUZOLS (gymnase terrain foot)	ROUX Jason	POTTIER Anthony	KHEBIBECHE Yanis		U13 niveau 1 Poule C
ST MARCEL les VALENCE (gymnase terrain foot)	GELIBERT Jean- Christophe	VITRY Cédric	LEBON Florian	POMMIER Michel	U13 niveau 1 Poule D
ST MARCEL D'ARDECHE	EL HARRACHE kamal	NOUTAI Zinsou Joseph	HATTACH Imad		U13 niveau 1 Poule F

**Dimanche 13/01/2019 – APRES MIDI (Présence 13h30) - U13**

Lieu du plateau	Arbitre : 1 (Responsable)	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
CHATEAUNEUF DE GALAURE (gymnase terrain foot)	BENDJEDDA Hakim	WEBER Stéphane	MILHES Nicolas		U13 niveau 2 Poule G
ST JEAN DE MUZOLS (gymnase terrain foot)	ROUX Jason	POTTIER Anthony	KHEBIBECHE Yanis		U13 niveau 2 Poule I
ST MARCEL les VALENCE (gymnase terrain foot)	GELIBERT Jean- Christophe	VITRY Cédric	LEBON Florian	POMMIER Michel	U13 niveau 2 Poule J
J ST MARCEL D'ARDECHE	EL HARRACHE kamal	NOUTAI Zinsou Joseph	HATTACH Imad		U13 niveau 2 Poule F

- Indemnité : 40€ pour une ½ journée et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

**Attention: Cumul des fautes pris en compte (3CFD avant le Jet Franc à 9 m) – carton jaune = 2 ' d'exclusion**

**POMMIER Michel 06 82 50 24 93**

**PS :** Les arbitres concernés recevront individuellement leur convocation, par mail, accompagnée de ce tableau

**RAPPEL**

**DESIGNATIONS ARBITRES et DELEGUES - Plateaux FUTSAL des 05 & 06/01/2019**

U15 et U17 – 2ème journée des 05 et 06/01/2019 – rev : 00

**Samedi 05/01/2019 – MATIN (Présence 8h45) – U15 ou U17**

Lieu du plateau	Arbitre : 1 (Responsable)	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
ALBON	BENDJEDDA Hakim	WEBER Stéphane	POTTIER Anthony	DELORME Bernard	U15 niveau 1 Poule A
BEAUMONT les VALENCE	AIT BTAL Najim	ROUX Jason	YESILTEPE Dursun	POMMIER Michel	U15 niveau 1 Poule B
CRUAS	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien		U17 ½ Finale niveau 2 Poule C
BOURG ST ANDEOL	EL HARRANE Hamal	NOUTAI Zinsou Joseph	HATTACH Imad		U 15 niveau 1 Poule C

**Samedi 05/01/2019 – APRES MIDI (Présence 13H30) – U15 ou U17**

Lieu du plateau	Arbitre : 1 (Responsable)	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
ALBON	BENDJEDDA Hakim	WEBER Stéphane	POTTIER Anthony	DELORME Bernard	U17 ½ Finale niveau 2 Poule A
BEAUMONT les VALENCE	AIT BTAL Najim	ROUX Jason	YESILTEPE Dursun	POMMIER Michel	U15 ½ Finale niveau 2 Poule D
CRUAS	GELIBERT Jean - Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien		U15 ½ Finale niveau 2 Poule E
BOURG ST ANDEOL	EL HARRANE Hamal	NOUTAI Zinsou Joseph	HATTACH Imad		U 15 ½ Finale niveau 2 Poule F

**Dimanche 06/01/2019 – MATIN (Présence 8h45) – U15 ou U17**

Lieu du plateau	Arbitre : 1 (Responsable)	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observations
BEAUMONT les VALENCE	GELIBERT Jean - Christophe	VITRY Cédric	ROUX Jason	POMMIER Michel	U17 ½ Finale niveau 2 Poule B

- Repas midi : le club support ne fourni pas le casse croûte

- Indemnité : 40€ pour une ½ journée et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

**Attention: Cumul des fautes pris en compte (3CFD avant le Jet Franc à 10 m) – carton jaune = 2 ' d'exclusion**

**POMMIER Michel 06 82 50 24 93**

**Le Président  
Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire  
Jean Baptiste RIPERT**